Conseil municipal de Nantes – 9 décembre 2016

35- ouverture des commerces le dimanche

Groupe communiste – Robin SALECROIX

Madame le Maire, cher-e-s collègues,

Comme chaque année, nous traitons cette délibération qui passionne le débat de notre Conseil municipal. Compte tenu des évolutions qu'elle propose, cette année ne dérogera pas à la tradition.

En premier lieu, nous nous satisfaisons d'une réaffirmation particulièrement importante à nos yeux : « les élu-e-s métropolitains réaffirment qu'elles et ils sont défavorables à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche ». Parce que nous le répétons avec force depuis toujours, nous ne pouvons que souscrire à cette affirmation.

Inutile de rappeler ici combien ce jour de repos dominical, fruit d'une conquête sociale obtenue de haute lutte en 1906 par les travailleurs, doit être respecté pour préserver ce jour de repos commun qui génère des liens sociaux, qu'ils soient familiaux, personnels ou associatifs.

Il est indispensable de permettre à chaque citoyennes et citoyens d'avoir des loisirs communs et de se cultiver le dimanche. Au delà de notre vision de la société, nous voulons exprimer une vraie inquiétude.

Ainsi, permettez-moi de rappeler les propos que nous tenions lors d'une précédente cession sur cette même question, je cite : « Si nous comprenons la volonté bien intentionnée de notre présidente de limiter les dégâts pour les salariés en limitant l'ouverture des commerces du centre-ville à deux dimanches, l'ouverture dominicale a mis le pied dans la porte à Nantes et nous ne pouvons plus la refermer ». Et d'ajouter : « Ces exceptions ne conduisent qu'à toujours plus de dérogations pour toujours plus de commerces sur des zones toujours plus grandes ».

Or, la délibération soumise à notre vote passe d'une limitation d'ouverture aux commerces du centre-ville de deux dimanches après-midi dans l'année à un dimanche dans cette configuration et un dimanche ouvert du 10h à 17h pour tous les commerces.

On nous objectera que la situation est particulière du fait que le 24 décembre 2016 tombe un dimanche. Mais, au vue du débat de ces dernières semaines imposé par un dirigeant d'une enseigne commerciale de grande distribution, comment ne pas craindre que cette situation perdure.

Dans ce contexte, l'intérêt économique des magasins du centre-ville, cible initiale à cette délibération, paraît bien improbable. Quand aux salarié-e-s, la question du bénévolat supposé pour le travail du dimanche, souvent avancée comme justification, n'est plus à se poser avec les contrats de travail des grandes enseignes .

Le groupe des élu-e-s communistes et républicains ne votera pas cette délibération.